

FÉVRIER 2023	1 mois	3 mois	12 mois	Moyenne sur 12 mois *
INDICE SYNTHETIQUE LD EA (hors gazole)	- 1,1 % (+ 0,6 %)	- 1,3 % (+ 4,9 %)	+ 6,7 % (+ 7,0 %)	+ 16,9 % (+ 6,4 %)
INDICE SYNTHETIQUE REG EA (hors gazole)	- 1,1 % (+ 0,5 %)	- 0,8 % (+ 5,1 %)	+ 6,8 % (+ 7,0 %)	+ 16,6 % (+ 6,7 %)
INDICE SYNTHETIQUE REG Porteurs (hors gazole)	- 1,1 % (+ 0,1 %)	+ 0,3 % (+ 5,2 %)	+ 6,6 % (+ 6,8 %)	+ 14,7 % (+ 6,9 %)
GAZOLE PROFESSIONNEL	- 4,3 %	- 12,2 %	+ 6,4 %	+ 43,3 %
	L'indice diminue de -4,3% sur le mois de février 2023. La TICPE applicable au gazole professionnel est intégrée à l'indice. Retrouvez les informations concernant la fiscalité du gazole pour 2023 sur www.cnr.fr : Actualité TICPE 2023 .			
GAZOLE	- 3,8 %	- 11,1 %	+ 5,7 %	+ 37,7 %
	Le coût du carburant hors TVA diminue de -3,8% en février 2023. Cet indice est conçu notamment pour les véhicules de moins de 7,5 tonnes de poids total, qui ne sont pas concernés par le remboursement partiel de TICPE. L'indice gazole évolue avec moins d'ampleur que l'indice gazole professionnel, car la composante taxe fixe est plus importante.			
MAINTENANCE	+ 0,3 %	+ 0,9 %	+ 5,6 %	+ 6,5 %
	L'indice augmente de +0,3% en février 2023, en raison des variations des composantes entretien-réparations (+0,4%). L'AdBlue, retenu aussi dans ce poste, s'apprécie de +37% en moyenne depuis un an. L'indice varie de +5,6% depuis un an (+6,3% pour l'entretien-réparations et +3,3% pour les pneumatiques).			
INFRASTRUCTURES	+ 4,8 %	+ 4,8 %	+ 4,8 %	+ 2,3 %
	Augmentation de +4,8% en février 2023 consécutive à la revalorisation coordonnée des tarifs de péages de classe 4 intervenue au 1er février 2023 : +4,95% en moyenne pondérée par les trafics poids lourds sur les réseaux . L'indice Infrastructures comprend la taxe à l'essieux, inchangée en 2023.			
MATERIEL EA	+ 0,2 %	+ 2,4 %	+ 4,9 %	+ 4,0 %
	Augmentation de +0,2% en février 2023 imputable aux variations des taux d'intérêt intervenant dans les calculs. Les conditions de financement prises en compte dans les calculs sont recalées en janvier 2023 sur la base des dispositifs d'observation du CNR. Elles sont marquées cette année par une inflation annuelle importante des prix de véhicules tracteurs de +13% . Cette inflation annuelle des prix de véhicules est diluée dans le calcul par le taux de renouvellement (16% en 2023). L'impact est porté en janvier dans les indices. La composante assurance augmente de +3,2% en janvier 2023.			
MATERIEL Porteurs	+ 0,1 %	+ 2,7 %	+ 4,3 %	+ 3,4 %
	Mêmes explications et mêmes évolutions des sous-jacents que pour l'indice Matériel EA.			
CONDUCTEUR LD	0,0 %	+ 8,2 %	+ 8,5 %	+ 9,3 %
	Indice inchangé en février 2023. L'indice augmente de +8,2% depuis 3 mois. Les minima conventionnels de rémunération, servant de référence pour évaluer les variations de la composante salariale de l'indice, ont été revalorisés de +6% à compter du 1er décembre 2022 pour les entreprises membres des organisations signataires de l'accord social du 25 octobre 2022 (c'est à dire l'ensemble des organisations professionnelles représentatives). Les allègements de charges "Fillon" ont diminué mécaniquement avec cette revalorisation salariale, impliquant alors un surcoût supplémentaire. L'indice augmente de +8,5% depuis un an. Retrouvez les informations concernant les paramètres sociaux applicables pour 2023 sur www.cnr.fr : Actualité Sociale 2023 .			
CONDUCTEUR REG	0,0 %	+ 8,2 %	+ 8,4 %	+ 9,1 %
	Idem, même explication que pour l'indice Conducteur LD.			
FRAIS DEPLACEMENT LD	0,0 %	+ 6,0 %	+ 9,2 %	+ 4,6 %
	Indice inchangé en février 2023. L'indice augmente de +6% depuis 3 mois. Les indemnités conventionnelles de frais de déplacement ont été revalorisées de +6% à compter du 1er décembre 2022, pour les entreprises membres des organisations signataires de l'accord social du 10 novembre 2022 (c'est à dire la totalité des organisations professionnelles représentatives). L'indice augmente de +9,2% depuis un an.			
FRAIS DEPLACEMENT REG	0,0 %	+ 6,0 %	+ 9,2 %	+ 4,6 %
	Idem, même explication que pour l'indice Frais de déplacement LD.			
STRUCTURE LD EA	+ 0,2 %	+ 3,3 %	+ 7,5 %	+ 7,0 %
	L'indice augmente de +0,2% en février en raison des variations de la composante coûts des services (+0,5%). L'augmentation annuelle importante s'explique entre autre par les revalorisations salariales conventionnelles appliquées également sur le personnel administratif. L'indice Structure mesure les évolutions des coûts indirects ou charges de structure des entreprises.			
STRUCTURE REG EA	+ 0,2 %	+ 4,8 %	+ 8,0 %	+ 7,6 %
	Les différences avec l'indice Structure LD EA s'expliquent par les poids relatifs des composantes, notamment celui du personnel sédentaire, différents d'un indice à l'autre.			
STRUCTURE REG Porteurs	+ 0,2 %	+ 4,7 %	+ 8,0 %	+ 7,6 %
	Les différences avec l'indice Structure LD EA s'expliquent par les poids relatifs des composantes, notamment celui du personnel sédentaire, différents d'un indice à l'autre.			

* moyenne (mars 2022 inclus à février 2023 inclus) / moyenne (mars 2021 inclus à février 2022 inclus)